



Lettre d'information N°03 - 23 janvier 2025

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Programme d'investissements des entreprises vitivinicoles :

La décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2025-07 du 22 janvier 2025 met en œuvre l'aide aux programmes d'investissements des entreprises du secteur vitivinicole dans le cadre du plan stratégique national (PSN). Appel à projets ouvert pour l'année 2025.

Dans le reste de l'actualité

Bandes tampons le long des cours d'eau :

Un arrêté du 21 janvier 2025 modifie l'arrêté du 14 mars 2023 relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales. Les corrections portent sur la liste des cours d'eau.

Exportations des volailles françaises :

Les Etats-Unis et le Canada ont levé leurs embargos sur certaines filières de volailles françaises. Ces embargos étaient consécutifs à la mise en place du programme de vaccination des canards contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en France.

Une réserve en cas d'impact négatif du Merosur :

La Commission européenne a confirmé mardi 21 janvier 2025, préparer une réserve d'au moins un milliard d'euros pour soutenir les agriculteurs en cas d'impact négatif de l'accord de libre-échange avec les pays latino-américains du Mercosur.

Les citoyens soutiennent la PAC :

Selon la dernière enquête Eurobaromètre, le soutien des européens à la politique agricole commune (PAC) a atteint un niveau record.